



Modalités d'admission Danse

- [EPREUVES DES CONCOURS D'ENTRÉE](#)
- [PROCESSUS D'INSCRIPTION](#)
- [PAIEMENT](#)
- [LIMITE D'AGE](#)
- [DÉSISTEMENT AUX ÉPREUVES](#)
- [NIVEAU DE LANGUE FRANÇAISE](#)
- [HANDICAP ET CONCOURS D'ENTREE](#)
- [PARCOURSUP](#)
- [LICENCE CNSMD-LYON 2](#)
- [VISA](#)

EPREUVES DES CONCOURS D'ENTRÉE

L'inscription aux concours se fait via notre plateforme d'inscription, et ce pour tous les candidats.

Il est demandé à chaque candidat de fournir un certificat médical attestant la pratique de la danse à un haut niveau (en 2022 le certificat sera demandé pour les épreuves d'admission en présentiel uniquement).

Les épreuves ne sont pas publiques.

Adresse: Grenier d'Abondance, 6 quai Saint-Vincent, Lyon 1er - 3e étage, au-dessus de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Pour consulter les modalités des épreuves [cliquer ICI](#).

PROCESSUS D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux concours se font en ligne sur la plateforme dédiée de façon dématérialisée, c'est à dire que l'inscription et le dépôt des documents demandés se fait entièrement sur la plateforme du CNSMD.

Aucune demande hors délai ne sera acceptée, nous vous conseillons donc de ne pas attendre le dernier moment pour procéder à votre inscription en ligne afin de pouvoir déposer vos documents dans les temps.

Le calendrier des concours d'entrée fixant les dates d'inscription en ligne, de retour des dossiers et des épreuves est arrêté chaque année par le Directeur.

Il est publié chaque année en novembre [sur le site du CNSMD](#), sous réserve de modification.

Nul ne pourra être candidat plus de trois fois (non nécessairement consécutives) au concours d'entrée dans une même discipline. Une quatrième candidature sera octroyée au candidat qui



aura été admissible au moins une fois.

PAIEMENT

Le paiement par carte bancaire, via notre plateforme d'inscription, est encouragé. Le paiement peut également être effectué par virement, chèque et en espèce.

Le paiement en plusieurs fois n'est pas possible.

Le montant des droits d'inscription aux concours d'entrée au CNSMD est fixé chaque année par un arrêté du ministère de la culture qui peut être consulté sur le site de [Légifrance \(articles 15 & 16\)](#).

Dans le cas où un candidat s'inscrirait à plusieurs concours d'entrée, le droit d'inscription est dû pour chacun des concours.

A noter : les droits d'inscription ne sont pas remboursables !

LIMITE D'AGE

Le recrutement s'appuie sur le règlement des études qui définit un âge minimum et un âge maximum.

Danse classique

Pour pouvoir se présenter au concours d'entrée il faut atteindre, l'année du concours (année civile) :

- au minimum 15 ans
- au maximum 17 ans

Cela signifie, pour le concours 2022, qu'il faut être né(e) entre 2005 et 2007 pour pouvoir se présenter.

Danse contemporaine

Pour pouvoir se présenter au concours d'entrée il faut atteindre, l'année du concours (année civile) :

- au minimum 16 ans
- au maximum 19 ans

Cela signifie, pour le concours 2022, qu'il faut être né(e) entre 2003 et 2006 pour pouvoir se présenter.

Les candidats ne rentrant pas dans les limites d'âge peuvent faire une demande de dérogation au moment de l'ouverture des inscriptions (en passant par la plateforme d'inscription).

DÉSISTEMENT AUX ÉPREUVES



Est considéré comme candidat, toute personne qui a validé son inscription dans les délais prescrits par un calendrier publié chaque année. Un candidat qui serait absent le jour épreuves sans avoir fourni de justificatif valide (certificat médical, convocation au baccalauréat) ne serait pas autorisé à concourir l'année suivante. Sa candidature sera néanmoins décomptée.

NIVEAU DE LANGUE FRANÇAISE

Les ressortissants d'états non francophones reçus aux concours d'entrée doivent fournir, au moment de leur inscription administrative, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant du niveau en langue française dans l'échelle de niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe précisé ci-après selon leur cursus :

- niveau au moins égal à **A2 demandé lors du début du cursus** (certificat à produire lors de l'inscription administrative)
- niveau au moins égal à **B1** obtenu en France exigé au cours de leur 1^{ère} année (après les vacances de printemps)

Les étudiants qui ne remplissent pas ces obligations sont placés en congé pour obtenir le(s) certificat(s) de niveau de langue requis ; ils gardent le bénéfice de leur admission pendant une année et peuvent reprendre leur scolarité sous réserve de satisfaire ces obligations à leur retour de congé dans les délais indiqués.

Handicap et concours d'entrée

Des aménagements spécifiques du concours d'entrée peuvent être mis en œuvre pour les personnes en situation de handicap. Vous pouvez télécharger [le formulaire de demande aménagement pour les candidats en situation de handicap](#) et nous le faire parvenir par email à concours@cnsmd-lyon.fr.

Lorsqu'un aménagement a été demandé au moment de l'inscription au concours, en cas d'admission, un point sur l'aménagement de la scolarité est organisé suite à cette admission. Lorsqu'aucun aménagement n'a été demandé pour le concours d'entrée, mais qu'une demande est faite pour la scolarité, l'aménagement doit être demandé dans les 2 semaines qui suivent le résultat d'admission.

Parcoursup

Les formations de 1er cycle du CNSMD ne font pas partie de Parcoursup au sens où le candidat ne s'inscrit pas au concours d'entrée via Parcoursup mais sur le site du CNSMD. Le candidat ne signale pas non plus son souhait d'entrer au CNSMD sur Parcoursup. Cependant, s'il est admis après avoir réussi le concours d'entrée, il devra, pour s'inscrire au CNSMD lors



de sa rentrée en 1er cycle, fournir un certificat de désinscription à tous ses vœux de Parcoursup ou un certificat de non inscription à Parcoursup, procédure simple qui sera expliquée aux nouveaux admis en préparation de leur 1^{ère} rentrée (ou dans le cas, rare, d'un double cursus, preuve d'inscription dans l'autre établissement et du certificat Parcoursup conforme).

Licence CNSMD-Lyon 2

Concernant la licence des étudiants danseurs du CNSMD dans le cadre du partenariat CNSMDL-Lyon 2, l'inscription à l'université se fait au début de l'année de DNSPD-2 (c'est à dire au début de la 3^e année dans notre établissement si l'étudiant commence son cursus en année préparatoire), et à nouveau au début du DNSPD3, les deux années où des cours validant la pleine licence sont à suivre et valider. Il n'y a donc pas de vœu d'inscription à indiquer dans Parcoursup au moment du concours d'entrée au CNSMD.

Visa

Les candidats étrangers peuvent vérifier s'ils ont besoin d'un visa ou non en consultant le site [France-Visas](#).

Les candidats admis devront impérativement valider leur VLS-TS (Visa Long Séjour valant Titre de Séjour) dans les 3 mois suivant leur arrivée en France [sur le site dédié](#).